Chambre des Députés
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Question parlementaire n°4853

Négociations budget Erasmus+

Déposée par Polidori Ben, Biancalana Dan
Date limite de réponse : 2026-10-31
Déclarée recevable le 2026-10-01

Dans le cadre des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034 de l'Union européenne, le budget du programme Erasmus+ fait lui aussi l'objet de discussions.

Les propositions actuellement discutées prévoient toutefois une réduction des moyens alloués à Erasmus+, les situant en deçà du montant proposé par la Commission européenne – un montant qui était déjà inférieur au niveau demandé par le Parlement européen.

L'UNEL, JEF Luxembourg et le Jugendrot ont dès lors fait part à plusieurs reprises de leurs inquiétudes au Gouvernement. Pour un pays comme le Luxembourg, où la mobilité fait partie intégrante du parcours de nombreux étudiants et où la recherche dépend largement de la coopération européenne, les programmes européens revêtent, en effet, une importance particulière.

Dans sa réponse à la question parlementaire n° 4184, le Gouvernement a indiqué, en juin 2026 encore, qu'il entendait défendre « un Erasmus+ ambitieux, efficace et adapté aux besoins des bénéficiaires », sans toutefois préciser le niveau concret de financement qu'il compte soutenir.

Alors qu'un accord est attendu d'ici la fin de l'année, il importe donc de clarifier la position que défendra le Luxembourg.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes au gouvernement :

Le Gouvernement a-t-il répondu aux courriers de l'UNEL et de JEF Luxembourg du 17 juin 2026 et du 11 août 2026? Dans l'affirmative, quand et en quels termes ? Dans la négative, pour quelles raisons ?

Le Gouvernement a-t-il connaissance de la résolution de l'UNEL et de JEF Luxembourg du 13 septembre 2026 ? Dans l'affirmative, a-t-il pris contact avec ses auteurs à la suite de cette résolution ?

Quel montant le Gouvernement soutient-il pour Erasmus+ dans le cadre des négociations en

cours ?

Quelles seraient les conséquences d'une réduction des budgets d'Erasmus+ pour les étudiantes et étudiants de l'Université du Luxembourg, notamment en ce qui concerne les programmes de mobilité et les projets de recherche ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l’assurance de notre profond respect.

Ben Polidori Dan Biancalana
Député Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

La Ministre

Réponse commune de Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Stéphanie Obertin, de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n°4853 du 1er octobre 2026 de Monsieur le Député Ben Polidori et Monsieur le Député Dan Biancalana

1. Le Gouvernement a-t-il répondu aux courriers de l'UNEL et de JEF Luxembourg du 17 juin 2026 et du 11 août 2026 ? Dans l'affirmative, quand et en quels termes ? Dans la négative, pour quelles raisons ?

2. Le Gouvernement a-t-il connaissance de la résolution de l'UNEL et de JEF Luxembourg du 13 septembre 2026 ? Dans l'affirmative, a-t-il pris contact avec ses auteurs à la suite de cette résolution ?

Le Gouvernement a connaissance des différentes prises de position émanant de l'UNEL, de la JEF Luxembourg et du *Jugendrot*. Il tient à saluer l'engagement des jeunes et des organisations de jeunesse dans ce débat et il prend pleinement en considération les préoccupations exprimées au sujet du financement des programmes européens destinés aux jeunes, notamment du programme *Erasmus+*, dans le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034.

Une réponse a été entre-temps adressée au *Jugendrot*, à l'UNEL et à la JEF, les informant de la position défendue par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et des démarches entreprises dans le cadre de ses compétences.

3. Quel montant le Gouvernement soutient-il pour Erasmus+ dans le cadre des négociations en cours ?

Le Gouvernement réaffirme son attachement au programme *Erasmus+*, qui constitue un instrument essentiel pour favoriser la mobilité, l'acquisition de compétences, l'inclusion et le sentiment d'appartenance aux valeurs européennes.

Concernant le financement, le Gouvernement estime que le futur programme devra disposer de moyens supérieurs à ceux de la période actuelle, afin de tenir compte de l'évolution des coûts, de développer les possibilités offertes aux jeunes et de répondre aux besoins croissants.

La proposition initiale de la Commission européenne prévoit une enveloppe de 40,8 milliards d'euros pour la période 2028-2034, intégrant désormais les actions du Corps européen de solidarité. Cette proposition initiale représente une augmentation nominale d'environ 50 % par rapport aux moyens cumulés des deux programmes pour la période actuelle.

Les négociations budgétaires étant toujours en cours, le Gouvernement ne se prononce pas à ce stade sur un montant définitif. Il défend néanmoins le principe d'un financement à la hauteur des ambitions du futur programme ainsi que d'une répartition sectorielle qui permette de répondre efficacement à l'évolution de la demande dans les différents secteurs et de renforcer les moyens alloués aux secteurs les plus sollicités (enseignement scolaire, enseignement supérieur, jeunesse et Corps européen de solidarité).

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

La Ministre

4. Quelles seraient les conséquences d'une réduction des budgets d'Erasmus+ pour les étudiantes et étudiants de l'Université du Luxembourg, notamment en ce qui concerne les programmes de mobilité et les projets de recherche ?

Comme indiqué dans la réponse à la question 3, pour la période 2028-2034, la Commission européenne a initialement proposé une enveloppe globale de 40,8 milliards d'euros pour *Erasmus+*, intégrant désormais les actions du Corps européen de solidarité. Cette première proposition représenterait une augmentation nominale d'environ 50 % par rapport aux moyens cumulés des deux programmes pour la période 2021-2027.

Il importe de souligner que les négociations sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034, engagées sur base de la proposition de la Commission européenne, se poursuivent au sein du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne ainsi qu'avec le Parlement européen, de sorte qu'à ce stade, il n'est pas possible de déterminer l'enveloppe qui sera finalement consacrée à *Erasmus+*.

Par conséquent, il est prématuré, à l'heure actuelle, d'évaluer les conséquences concrètes d'une éventuelle réduction des budgets d'*Erasmus+* pour les étudiants de l'Université du Luxembourg. Comme évoqué dans la réponse à la question 3, le Gouvernement plaide en faveur d'une approche fondée sur les besoins observés, permettant de renforcer les moyens alloués aux secteurs les plus sollicités, parmi lesquels se trouve l'enseignement supérieur. En même temps, il s'agira d'améliorer la flexibilité dans la gestion du programme. Une plus grande flexibilité en matière de transferts budgétaires entre secteurs permettrait en effet de répondre encore plus efficacement à l'évolution de la demande et d'optimiser l'utilisation des fonds européens.

Luxembourg, le 30 octobre 2026

La Ministre de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

(s.) Stéphanie OBERTIN